

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Equipements culturels : individualisation de crédits – programmation 2008.

- Divers cantons

<p>RÉSUMÉ : L'objet du présent rapport est de vous proposer l'individualisation de l'autorisation de programme d'investissement votée au BP 2007 en faveur des équipements culturels et artistiques.</p>
--

Dans sa séance du 26 janvier 2007 consacrée au vote du Budget pour 2007, notre Assemblée a voté une autorisation de programme d'investissement d'un montant de 1 500 000 € afin de contribuer à la réalisation d'équipements culturels et artistiques.

Deux dossiers étant éligibles à cette politique, je vous en propose l'individualisation, en application de notre délibération 7/10 du 29 juin 2007 fixant les critères de subvention aux équipements culturels.

A - La Commune de Pontault-Combault prévoit la réalisation d'un équipement culturel dédié à la création, la diffusion, la formation et l'apprentissage des pratiques artistiques, notamment par la diffusion du spectacle vivant, des arts plastiques, de la création musicale et de la pratique de la lecture.

Je vous propose de subventionner la réalisation de l'espace culturel de Pontault-Combault en votant, en faveur de la commune, une subvention d'un montant de 1 200 000 € représentant 20 % des dépenses subventionnables éligibles HT plafonnées à 6 000 000 d'euros sur un coût total de 7 309 825 € HT.

B - La commune de Chelles prévoit la réalisation d'un espace contemporain au sein des églises Sainte Croix et Sainte Georges de Chelles (classées monuments historiques en 1984).

Cette réalisation permettra d'une part la redécouverte du site par une valorisation affirmée des traces du passé prestigieux de la ville et, d'autre part, d'inscrire au sein de ce patrimoine « en devenir », une dynamique liée à la création artistique contemporaine dans le domaine des arts graphiques et visuels.

- Je vous propose de subventionner la réalisation de cet espace d'art contemporain à Chelles – églises Sainte Croix et Sainte Georges en votant en faveur de la commune une subvention d'un montant de 284 231 € représentant 20% des dépenses HT subventionnables éligibles sur un coût total de 1 421 156 € HT.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des rapports soumis à la commission  
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. CAPARROY  
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BERNHEIM  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Equipements culturels : individualisation de crédits – programmation 2008.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu la délibération du Conseil général du 26 janvier 2007 approuvant le vote du BP 2007 ;

Vu la délibération du Conseil général du 29 juin 2007 approuvant les modalités d'octroi des subventions en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme ;

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances ;

**DECIDE**

d'individualiser l'autorisation de programme d'investissement d'un montant de 1 500 000 € votée le 26 janvier 2007 en faveur des équipements culturels en votant une subvention d'un montant de :

1 200 000 € en faveur de la Commune de Pontault-Combault pour la réalisation du pôle culturel (hors médiathèque) ;

284 231 € en faveur de la Commune de Chelles pour la réalisation du centre d'Art Contemporain.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

